



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés Mon

be



éposé / Reçu le

20 MARS 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise: 0717.877.303 Dénomination

(en entier): SERINAYAZ

(en abrégé):

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège: Rue Wayez, 120 - 1070 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démissions de gérants

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DE LA S.P.R.L. SERINAYAZ QUI S'EST TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 18 MARS 2019.

La séance est ouverte à 19 h sous la présidence de Monsieur NAEM Joseph qui constate la majorité des voix est réunie et que l'assemblée peut valablement délibérée de l'ordre du jour, à savoir :

1. Démission de deux gérants

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de :

1.de démissionner M. YAZJI Elias et de Mme AKHRAS Souad en tant que gérants en date du 18 mars 2019 et quitus leur est donné pour leur mandat. M. YAZJI Elias et Mme AKHRAS Souad cèdent chacun leurs 47 parts sociales à M. NAEM Joseph qui accepte.

La nouvelle répartition du capital social de la SPRL SERINAYAZ se présente comme suit :

M. NAEM Joseph

détient 140 parts sociales,

M. CHAMOUN Georges

détient 46 parts sociales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

NAEM Joseph, gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature